

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Par arrêté n° 19 en date du 5 Juillet 2019, Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet du projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Durée de l'enquête : Du lundi 2 septembre 2019 au Mardi 1^{er} Octobre 2019 inclus, soit 30 jours consécutifs.

Constitution du dossier : le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- la délibération du Conseil Communautaire du 17 mai 2019 relative au bilan tiré de la concertation sur le projet du SCOT et ayant décidé de l'arrêt du SCOT ;
- le dossier du SCOT arrêté composé d'un rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale du SCOT, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), assortis de documents graphiques et du bilan de la concertation.
- le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées dont celui de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales membres.
- des pièces administratives complémentaires dont l'arrêté de mise à l'enquête publique du SCOT, l'avis public d'ouverture de l'enquête publique et le registre d'enquête publique, à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête publique : le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête, sous forme numérique ou papier, au **siège de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**, Hôtel de Ville, Place des Droits de l'Homme 36100 ISSOUDUN, aux horaires d'ouverture du lundi 13h30/18h, du mardi au vendredi de 8h30/12h – 13h30/18h et le samedi de 8h30/12h ainsi que sur le site internet www.issoudun.fr

Présentation des observations : Dans le cadre de cette enquête publique, le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur désigné sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées.

Les observations portant sur le projet du SCOT peuvent également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale de la CCPI précitée ou par mail à scot.ccpi@issoudun.fr

Accueil du public par le commissaire enquêteur : Dans le cadre de cette enquête publique, Monsieur BOURROUX Gilles, domicilié, 51 rue de la République – 36180 PELLEVOISIN a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations portant sur le projet du SCOT au siège de la CCPI à la Mairie d'Issoudun aux jours et horaires suivants : **lundi 2 septembre 2019 de 14 h à 17 h, le mardi 10 septembre 2019 de 14 h à 17 h, le mercredi 18 septembre 2019 de 14 h à 17 h, le samedi 28 septembre 2019 de 9 h à 12 h et le mardi 1^{er} octobre 2019 de 14 h à 17 h.**

Suite de l'enquête : A l'issue de l'enquête, le rapport ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

A l'issue de l'enquête, le dossier du SCOT, éventuellement modifié pourra être soumis au Conseil Communautaire, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.

Information : Toute information relative au projet du Schéma de Cohérence Territoriale ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun par courrier postal **Place des Droits de l'Homme 36100 ISSOUDUN** ou par mail à l'adresse suivante : scot.ccpi@issoudun.fr